

## Centre Social Edith Bonnem

4 services

Service | Mis à jour le 18 février 2022

# Location solidaire de véhicules N@VETTE

● Disponible | Orne

Service cumulable

Frais à charge du bénéficiaire

Mobilité

Accompagnement, Accueil, Aide matérielle, Information

**Location solidaire de véhicules (7 voitures et 1 utilitaire) dans le but de faciliter une réinsertion socioprofessionnelle ou un maintien dans l'emploi. Accompagnement possible en parallèle du service afin de trouver des solutions pérennes après la fin de l'action**

## En présentiel

Place Edith Bonnem  
61000 ALENCON CEDEX BP 721

## Fréquence et horaires

Toute l'année

## Publics

### Profils

- Tous publics
- Tous public bénéficiaires des minima sociaux et étant orienté par un référent socioprofessionnel

### Critères

- Sous conditions de ressources
- Etre adressé.e par un prescripteur partenaire

- Demande adressée par un travailleur social
- Pour entrer sur nos formations besoin d'être orienté par un référent socioprofessionnel
- Avoir le permis de conduire

## Pré-requis, compétences

- Avoir 18 ans ou plus
- Il faut que la location soit la dernière solution pour l'accès à l'emploi/formation, maintien dans l'emploi ou pour raisons sociales

## Modalités

### Pour l'accompagnateur

- Envoyer un mail avec une fiche de prescription

### Pour le bénéficiaire

- Orientation par un référent socioprofessionnel

### Frais

3€/jour pour une voiture et 150€ de caution ( espèce ou chèque non encaissé) 10€/jour pour l'utilitaire et 250€ de caution (espèce ou chèque non encaissé)

### Justificatifs

- Permis de conduire en cours de validité

### À compléter

- [production/8c1c8220-8924-4110-9da9-757369838874/fiche-navette-mobililté-\\_prescription\\_2jcthp5.pdf](#)
- <http://centre-social-edith-bonnem.org/navette-location-de-vehicules/>

### Contact

Audrey MOTAS NOCERA  
0233265851  
[mobijump.cseb@gmail.com](mailto:mobijump.cseb@gmail.com)

## Description

-Etre orienté par un référent socioprofessionnel

-Avoir besoin d'être véhiculé pour des raisons sociales et/ou professionnelles

Pour bénéficier de l'action il faut vérifier qu'aucun autre moyen de transport n'est disponible sur le territoire.

- Location sur 2 mois maximum par année civile
- Rendez-vous intermédiaire tous les 15 jours afin de vérifier que tout se passe bien avec la location